



## Comité Expert Amiante du 03 juin 2016 : une nouvelle impulsion ?

Depuis 2014, les fédérations Solidaires, CGT, FO et CFDT ont alerté à plusieurs reprises les ministres de l'Economie et des Finances, le Secrétariat Général et les directions sur les difficultés voire les oppositions à la mise en œuvre d'une réelle politique de désamiantage des bâtiments des Ministères Economique et Financier et de prévention des risques de contamination des personnels.

Les fédérations ont rappelé dans leur déclaration liminaire l'ensemble de leurs revendications. Illustrant leur propos, le bilan ministériel de la mise à jour des Dossiers Techniques Amiante (DTA) et de la mise en œuvre de la signalétique amiante (sur environ 80 % de répondants, soit 736 bâtiments soumis à DTA) dans les bâtiments domaniaux des MEF, présenté en séance, est particulièrement décevant :

- seulement 45 % (333) des DTA ont été actualisé depuis 2012 auxquels s'ajoutent 72 DTA n'indiquant pas d'amiante (donc considérés à jour). La tenue des DTA n'est pas satisfaisante puisque seul 2/3 des dossiers sont mis à jour après travaux ou repérage complémentaire,
- seuls 1/3 (183 sur 570) des bâtiments contenant de l'amiante disposent d'une signalétique amiante (parfois partielle). 71 signalétiques seraient en cours de déploiement.

Les fédérations ont réclamé deux (prises de) décisions politiques rapides (permettant que) elles exigent :

- que tous les DTA soient exhaustifs et mis à jour (actualisés) d'ici à la fin de l'année, y compris en recourant à une prestation externe puisqu'il existe un marché de l'Etat qui la prévoit ;
- que la totalité des bâtiments des MEF comportant de l'amiante dispose d'une signalétique complète d'ici à la fin de l'année.

Elles ont demandé que l'administration appuie et soutienne l'engagement sur ce dossier amiante, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail, des responsables de site, des personnels chargés de la mise à jour centrale du site Mioga, des responsables administratifs, des médecins de prévention, etc, peu soutenus par les ministres, les Directions centrales et le secrétariat général.

Pour nous cela passe par un engagement fort des Ministres, du Secrétariat Général et des Directions Générales. Nous avons demandé à ce que les décisions soient annoncées lors du Comité Expert Amiante du 23 juin prochain et lors des prochains CTM et CHSCTM du mois de juillet.

A cet égard, compte-tenu du bilan des DTA et des attentes des personnels et de leurs représentants, le projet de feuille de route, tout aussi décevant, présenté par le Secrétariat Général devra être revu, puisqu'il s'appuie sur une connaissance incomplète des matériaux amiantés dans les bâtiments des MEF, ce qui accentue le risque de contaminations des personnels ! Nous avons illustré cette méconnaissance sur des situations, comme Pornic, Nantes Cambronne et Montargis.

Point positif, il acte le fait que l'ensemble des agents des MEF, en particulier les agents des DISI et des services informatiques, ne doivent pas intervenir sur des matériaux amiantés. Pour les fédérations, cette décision doit être mise en œuvre immédiatement.

Les fédérations attendent à présent une feuille de route ambitieuse : élimination des bâtiments de type pailleron, désamiantage des sites subissant des réaménagements importants, réaffirmation de la priorité absolue du principe de désamiantage et des règles énoncés par le guide travaux. Leur respect doit conditionner le rythme des réorganisations en cours et à venir.

La feuille de route doit également traiter de la problématique des archives, la prise en compte des nouvelles valeurs limites d'exposition aux poussières d'amiante et de niveaux d'empoussièrement, la mise en œuvre de diagnostics amiante exhaustifs. Par ailleurs, nous demandons à ce que l'administration adopte un point de vue global sur la problématique amiante afin de dégager des solutions pérennes et satisfaisantes du point de vue de la prévention des contaminations à l'amiante des personnels.

Nous revendiquons à nouveau la reconnaissance du site TRIPODE comme site amianté.

Les fédérations appellent les ministres et le Secrétariat Général à bâtir un plan ministériel de désamiantage actualisé et ambitieux des bâtiments domaniaux et locatifs des MEF.